



MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES DROITS DE LA FEMME
@Femme GOUVGA

INTERVENTION de Mme Prisca R.NLEND KOHO



Ministre des Affaires Sociales et Des Droits de la Femme

Au

Débat général DE LA 65^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

25 mars 2021

New-York, Siège des Nations Unies,

- **Monsieur le Président ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,**

C'est un réel privilège de prendre la parole à cette 65^{ème} Session de la Commission de la Condition de la Femme.

Permettez-moi, avant tout, de vous transmettre les chaleureuses salutations de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'État** qui a fait de l'égalité des sexes une priorité majeure de sa politique sociale et une cause transversale qui désormais, engage le gouvernement au sein du programme GABON EGALITE.

Monsieur le président,

Depuis la Conférence de Beijing en 1995, la culture de genre a été progressivement promue dans tous les processus de gouvernance au Gabon. Aujourd'hui, l'égalité des sexes, la lutte contre les VBG et l'autonomisation des femmes sont pleinement intégrés comme facteurs essentiels structurant les droits fondamentaux de la personne.

Au delà de la ratification par le Gabon de l'ensemble des instruments juridiques internationaux qui consacrent la promotion et la protection des droits des femmes, la décennie 2015-2025, a enregistré des progrès sans précédents en termes de justice de genre et de droit des femmes, **notamment** :

- La consolidation du dispositif garantissant l'Égalité des Chances par l'éducation et la formation qui au Gabon sont obligatoires jusqu'à 16 ans, dans un écosystème éducatif exempt de discrimination de sexe, avec une proportion garçon/fille relativement identique.
- L'institutionnalisation par le Chef de l'État de la Décennie de la Femme Gabonaise pour son autonomisation Socio-économique.
- La mise en place d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre ainsi que des mécanismes d'accompagnement destinés à l'autonomisation des femmes et des filles via des formations appropriées et une simplification du

dispositif et des mécanismes de financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

- La promotion des femmes aux postes de décision politique en application de la loi n°9/2016 fixant à 30% les quotas d'accès des femmes et des jeunes en politique et celui des femmes aux emplois supérieurs de l'Etat.

Le mémorable plaidoyer de la Première Dame Sylvia BONGO ONDIMBA a permis de consacrer la Journée Internationale des Veuves chaque 23 juin, sur le fondement de la résolution 65/189, initiée par le Gabon et adoptée par consensus par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 21 décembre 2010. Avec pour conséquence une importante révision du code civil et du code pénal du Gabon, dans l'objectif de mieux garantir la protection des veuves.

Monsieur le président,

Un rapport approfondi sur la promotion des droits de la femme et la réduction des inégalités femmes/hommes au Gabon et réalisé à l'initiative de la

Première Dame du Gabon a été remis au Chef de l'Etat le 30 Septembre 2020.

Son contenu comporte 33 mesures phares dont la mise en œuvre urgente est assurée par une task force co-présidée par Madame la Première Dame et Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

C'est donc un Gabon impliqué au plus haut niveau qui est désormais mobilisé pour la cause du genre.

L'une de ces mesures, relative à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre est déjà effective, par l'activation d'un numéro vert GRATUIT opérationnel et donnant accès à une cellule permanente d'écoute et de prise en charge de femme victime de violence.

Dans la même dynamique, le Parlement examinera de nouvelles propositions de loi relatives au déploiement d'un environnement juridique à tolérance zéro sur les violences faites aux femmes.

Monsieur le Président

Aujourd'hui, le gouvernement Gabonais, composé à 30% de femmes, est dirigé par Madame Rose

Christiane OSSOUKA RAPONDA. Le Sénat et la Cour Constitutionnelle sont également dirigés par des Femmes.

C'est donc fort d'une ferme ambition que mon pays s'efforce de manière pragmatique à intensifier ses efforts, en faveur de l'atteinte de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes, dans l'esprit des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Je demeure donc, convaincue que les énergies ainsi déployées nous permettront de faire de l'autonomisation socioéconomique des femmes, une réalité opérante à tous les niveaux avant le terme de la présente décennie.

Je vous remercie.